



Appel à proposition pour les micro-projets à des organisations des personnes handicapées

1. Contexte de l'appel à proposition

Le Conseil pour l'Éducation et le Développement (COPED), est une association burundaise sans but lucratif (ASBL) qui œuvre pour le développement durable de la population burundaise. COPED a pour mission de contribuer à l'édification d'un monde meilleur à travers les actions de réduction de la pauvreté, de promotion de la Santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, de l'environnement dans le respect de la dignité de la personne humaine.

COPED est en consortium avec CARE et le Réseau des Centres des Personnes Handicapées du Burundi (RCPHB) dans le cadre du projet de renforcement des capacités des Organisations de la société civile pour un Burundi inclusif, "NDINKABANDI. L'objectif global du projet est d'appuyer les Organisations de la Société Civile (OSC) pour un développement économique et social plus inclusif et durable au Burundi. Les objectifs spécifiques sont: (1) *Renforcer les capacités (les compétences), la mise en réseau et la professionnalisation des OSC œuvrant dans le domaine de l'inclusion des personnes en situation de handicap*, (2) *Renforcer le plaidoyer du mouvement handicap au Burundi pour rendre effectives les politiques et stratégies existantes pour l'épanouissement de la vie des personnes handicapées* et (3) *Promouvoir la création d'emplois et l'insertion professionnelle en faveur des personnes vivant avec handicap en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes*.

Dans une économie qui valorise le travail en tant que marchandise, le handicap est synonyme de pauvreté et les statistiques le soutiennent. Au Burundi, bien que les personnes vivant avec un handicap représentent environ 15 à 20 % de la population burundaise, seulement 2 % occupent des emplois formels, témoignant d'une exclusion systémique alimentée par la discrimination et l'inaccessibilité des infrastructures¹.

Selon la National Library of Medicine «68% des hommes et 75% des femmes handicapés ont été affectés par la pauvreté multidimensionnelle, contre 54% et 46% de leurs pairs sans handicap». L'insertion professionnelle des femmes et jeunes handicapées permet de lutter contre la pauvreté et favorise l'insertion sociale et la lutte contre la discrimination liée à l'handicap.

Dans ce cadre, il est prévu d'appuyer la mise en œuvre des micro-projets, particulièrement ceux des associations/groupements des femmes, jeunes et des handicapés de guerre. Le présent appel à manifestation d'intérêt est réservé aux organisations ou groupements des personnes handicapées, œuvrant et enregistrées dans les communes d'intervention dudit projet pour élaborer des micro-projets innovants et créateurs d'emplois pour ses membres en privilégiant les femmes et les jeunes handicapés de guerre.

¹ Politique nationale de l'emploi, Mai 2025 (en attente de promulgation par le Ministère de tutelle).



2. Objectif :

Améliorer l'autonomie et l'inclusion socio-économique des personnes handicapées regroupées au sein des associations des PH

3. Résultats attendus

- Les OSC des PH ont développé des micro-projets pourvoyeurs d'emplois aux PH;
- Les OSC et centres de formations œuvrant en faveur des PH ont amélioré l'efficacité et la gestion de leur travail, en appuyant l'autonomisation économique de leurs membres
- Les organisations des PH offrent des services adaptés aux besoins des personnes handicapées
- Changement de comportement des membres des communautés vis à vis des personnes handicapées

4. De l'éligibilité des organisations

Les organisations éligibles aux subventions sont :

- Les OPH ou groupements des personnes handicapées enregistrées et œuvrant dans la zone du projet en général ;
- Les OPH féminines et celles des jeunes handicapées de guerre de la zone d'intervention du projet ;
- Les organisations inclusives

5. De l'éligibilité des propositions

Les micro-projets éligibles pour la subvention sont :

- Des initiatives axées sur l'employabilité des personnes handicapées, et donc sur leur capacité à générer des revenus ;
- Des initiatives qui bâtissent leur connaissance financière, pour que les (groupes des PH) personnes handicapées soient mieux équipées à bénéficier d'un crédit ;
- Des initiatives visant la technologie ajustée, apte pour les personnes vivant avec un handicap spécifique;
- Des propositions qui promettent la rentabilité et l'effet économique multiplicateur.

Les propositions qui sont exclues de l'éligibilité :

- Propositions qui servent à un but individuel
- Propositions qui se limitent à l'achat de l'équipement
- Propositions dont leur rentabilité économiquement n'est pas prouvée ;
- Propositions dont leur délai d'exécution dépasse 6mois



- La lettre d'agrément de l'organisation et de ses membres adhérents avec leur âge, sexe et présence d'handicap ou pas,
- Une copie des Statuts de l'organisation ;
- Habilitation de signature notariée.
- Un compte bancaire

Optionnel : Des attestations des micro-projets déjà réalisées ou tout autre document prouvant leur réalisation

8. Modalités de soumission

Les organisations intéressées sont priées de soumettre leur note conceptuelle, rédigée en français ou en Kirundi à déposer à la Direction Nationale de CO PED sis à Rohero 1, avenue Pierre NGENDANDUMWE immeuble des Œuvres n°32 4ème étage ou à envoyer à l'adresse électronique suivante: avec copie à et avec objet soumission de l'appel à proposition dans le cadre du projet NDINKABANDI au plutard le 31/12/2025

Les dossiers déposés ne seront pas remis.

9. Calendrier :

Tâches	Date
Publication de l'appel à propositions	15 au 31 Décembre 2025
Questions par e-mail	18 au 25 Décembre 2025
Réponses à vos e-mails	Progressivement
Séance d'information en ligne	25 /12/ 2025
Demande d'entretien par téléphone	24 /12/ 2025
Sélection des notes conceptuelles retenues sur la première sélection	12/01/2026
Invitation à la négociation	15/01/2026
Communication des OPH retenus pour élaborer la demande de proposition	16/01/2026
Date limite de dépôt des propositions	30/01/2026
Signature des protocoles d'accord	02/02/2026



Le Directeur National de CO PED

Abbé Dr Jean Claude NDAYIKENGURUKIYE